

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE I – LA GESTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE.	3
1. Les coûts engendrés par l’absentéisme	3
2. Les obligations de l’employeur	6
3. La prévention	8
4. Annexe.	11
– Références pouvant être utiles en matière de santé mentale	11
PARTIE II – LA PRÉVENTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE DÈS L’EMBAUCHE.	13
1. L’information médicale	14
a) La cueillette de l’information médicale	14
b) L’utilisation de l’information médicale	18
c) Les fausses déclarations à l’embauche	20
2. Les tests de personnalité	22
3. Cas vécus.	25
– Maintien de congédiements pour fausses déclarations à l’embauche.	25

– Annulation de congédiements pour fausses déclarations à l’embauche.	26
– Tests de personnalité jugés pertinents	27
 À RETENIR	28
PARTIE III – LA GESTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE DE NATURE PERSONNELLE	29
1. Le suivi médical de l’employé absent	30
a) Le certificat médical.	31
b) L’expertise médicale	34
i) Le choix et le mandat de l’expert	35
ii) Le droit d’être accompagné et le refus de l’employé de se soumettre à une expertise	36
iii) Le droit de l’employé d’obtenir copie de l’expertise	36
c) Le suivi auprès de l’assureur	38
d) Le suivi auprès de l’employé absent.	40
e) L’implication du gestionnaire immédiat	42
f) L’exercice d’activités incompatibles	45
2. Le retour au travail	46
a) Le droit d’exiger un examen médical	46
b) Les modalités entourant le retour au travail	47
– Le retour progressif au travail	48

3. La terminaison d'emploi	50
a) L'obligation d'accommodement	50
b) L'application de clauses de perte d'emploi	55
4. Les interventions en cours d'emploi	57
5. Listes de contrôle	62
– Le mandat de l'expert	62
– L'exercice d'activités incompatibles	64
– Le plan de retour au travail	65
– La contrainte excessive	67
6. Modèles	69
– Convocation à une expertise médicale (retour au travail)	69
– Consentement à la divulgation du dossier médical	71
– Mandat au médecin expert (retour au travail)	72
7. Cas vécus	76
– Examen médical jugé raisonnable	76
– Examen médical jugé déraisonnable	77
– Activités jugées incompatibles en matière de santé mentale – congédiement maintenu	77
– Activités jugées incompatibles en matière de santé mentale – suspension substituée au congédiement ou congédiement annulé	78

- Accommodement du handicap impossible 79
- Accommodement du handicap possible 82
- Perte d’ancienneté et d’emploi confirmée 84
- Perte d’ancienneté et d’emploi annulée 85
- Examen médical jugé raisonnable à la suite du
comportement inhabituel d’un employé 86
- Examen médical jugé déraisonnable à la suite du
comportement inhabituel d’un employé 87



À RETENIR 88

PARTIE IV – LA GESTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE ATTRIBUABLES AU TRAVAIL. 89

- 1. L’admissibilité d’une réclamation pour lésion
professionnelle par la C.S.S.T. 90**
 - a) Les types de lésions professionnelles 90
 - b) La survenance d’un événement imprévu et soudain . . 91
 - c) Les principaux motifs de réclamations pour lésion
psychologique. 94
 - i) La survenance d’un événement traumatisant. . . . 94
 - ii) La réorganisation du travail 95
 - iii) Le harcèlement. 96
 - iv) La contestation ou la gestion d’une réclamation
par l’employeur 97
 - v) La lésion consécutive à une lésion antérieure
reconnue 98

2. La gestion d'une réclamation pour lésion psychologique	99
a) Pourquoi s'opposer à une réclamation	99
b) Comment s'opposer à une réclamation	100
c) Le processus de contestation	102
i) Comment contester la décision rendue par la C.S.S.T.	102
ii) Comment contester la décision rendue par la Direction de la révision administrative	103
3. L'évaluation médicale	104
a) L'obtention d'informations de nature médicale	104
b) L'expertise médicale	105
c) La demande d'avis au Bureau d'évaluation médicale	107
4. Le retour au travail	111
a) Le droit de retour au travail	111
b) Les modes de retour au travail	112
i) L'assignation temporaire	112
ii) Le retour au travail régulier	113
iii) La réadaptation	114
5. Liste de contrôle	116
– Étapes à respecter afin de faire examiner un employé par un médecin désigné par l'employeur	116

6. Modèles	117
– Avis d’opposition et demande d’accès au dossier C.S.S.T.....	117
– Opposition à l’admissibilité d’une réclamation pour lésion psychologique	119
– Mandat au médecin désigné par l’employeur	122
– Convocation de l’employé à un examen médical	125
7. Cas vécus	127
– Événements ne débordant pas du cadre normal et habituel du travail – réclamations refusées	127
– Événements débordant du cadre normal et habituel du travail – réclamations acceptées	128
– Événements traumatisants allégués comme ayant entraîné une lésion psychologique – réclamations refusées	129
– Événements traumatisants allégués comme ayant entraîné une lésion psychologique – réclamations pour stress post-traumatique acceptées	129
– Exercice des droits de la direction – réclamations refusées	130
– Harcèlement au travail – réclamations acceptées	131
– Rechute, récurrence, aggravation – réclamations refusées	132
– Rechute, récurrence, aggravation – réclamations acceptées	132

 À RETENIR	133
MOT DE LA FIN	135
RÉFÉRENCES DES DÉCISIONS CITÉES	137
INDEX ANALYTIQUE	145
NOS PUBLICATIONS	161